

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BNP PARIBAS GLOBAL ENVIRONMENT est un fonds d'actions internationales. Son objectif est la protection de l'environnement, à travers notamment la réduction des émissions de CO₂, l'accès à une eau potable pour le plus grand nombre, la gestion des déchets... Pour cela le fonds investit dans 40 à 60 entreprises dont au moins 20% du chiffre d'affaires est réalisé dans un des domaines suivant : énergies renouvelables, efficacité énergétique, traitement de l'eau, dépollution, gestion des déchets et services environnementaux. Les données de ce rapport extra-financier sont comparées à un univers thématique de référence d'environ 1900 actions. Son indice de référence est le MSCI World.

QU'EST-CE QUE LE LABEL ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE) ?

Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion du fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue)
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site : <https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

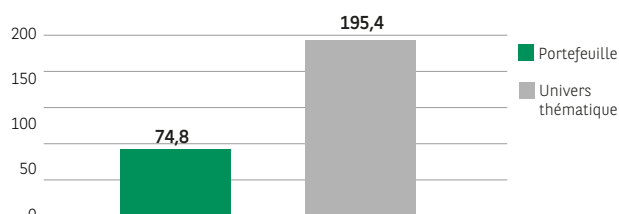


LES INDICATEURS ESG AU COURS DU TEMPS



ENVIRONNEMENT :

Empreinte carbone moyenne
(tonnes de CO₂ eq/ Valeur d'Actif)

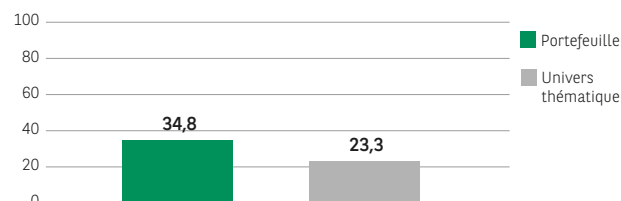


Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée (en tCO₂ eq/million€ de Valeur d'Actif).
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/94,7 %
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



SOCIAL :

Présence des femmes au conseil d'administration
(en %)

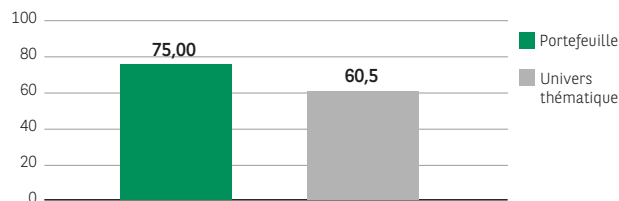


Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/74,8 %
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



GOUVERNANCE :

Présence d'administrateurs indépendants au sein
du conseil d'administration (en %)

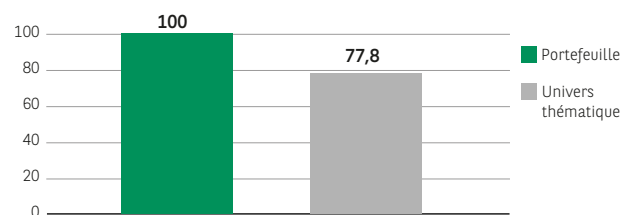


Cet indicateur évalue le pourcentage d'indépendance au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 93,6 %/66,3 %
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



DROITS DE L'HOMME :

Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies



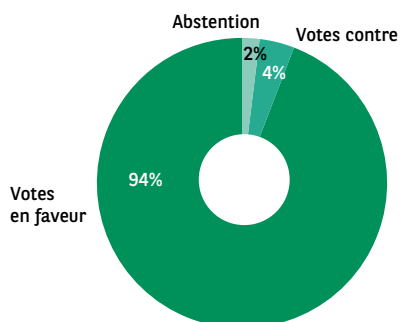
Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/78,0 %
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022

ACTIVITÉS DE VOTES ET DE STEWARDSHIP

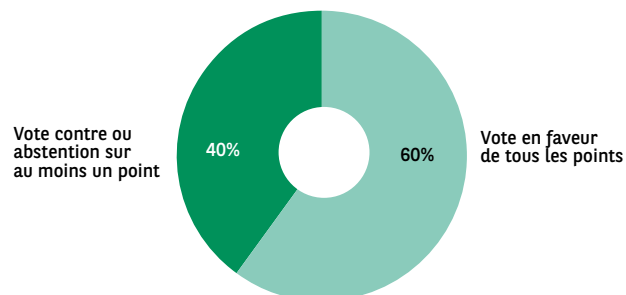


ACTIVITÉ DE VOTE

En 2022, nous avons voté un total de 704 résolutions au sein du fonds



En 2022, nous avons voté à 47 assemblées générales au sein du fonds



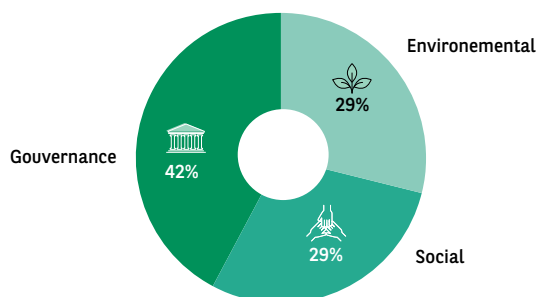
Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises : les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

Des différences d'arrondis non significatives peuvent exister.



ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En 2022, nous avons eu un total de 27 engagements avec des entreprises au sein du fond à date



Source : Impax Asset Management - Décembre 2022

Pour plus d'informations concernant nos politiques de vote et d'engagement, veuillez visiter notre page Web (<https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability>) ainsi que celle d'IMPAX (<https://impaxam.com/insights-and-news/blog/engagement-and-policy-advocacy-report-2022>).

INVENTAIRE DE PORTEFEUILLE

Le tableau ci-dessous présente les noms, secteurs et pondérations des émetteurs du portefeuille.

Nom de l'émetteur	Secteur	Poids
		Portefeuille
LINDE PLC	Materials	4,03
WASTE MANAGEMENT INC	Industrials	3,85
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Health Care	3,33
GEA GROUP AG	Industrials	3,08
AIR LIQUIDE SA	Materials	3,04
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrials	2,83
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Utilities	2,77
IDEX CORP	Industrials	2,73
KONINKLIJKE DSM NV	Materials	2,60
REPUBLIC SERVICES INC	Industrials	2,58
AUTODESK INC	Information Technology	2,51
WATERS CORP	Health Care	2,49
TEXAS INSTRUMENTS INC	Information Technology	2,47
MICROSOFT CORP	Information Technology	2,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	2,42
PENTAIR PLC	Industrials	2,41
KUBOTA CORP	Industrials	2,39
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Industrials	2,29
ANSYS INC	Information Technology	2,24
ORSTED A/S	Utilities	2,22
DEERE & CO	Industrials	2,04
SIEMENS AG-REG	Industrials	2,00
MEDIATEK INC	Information Technology	1,99
TE CONNECTIVITY LTD	Information Technology	1,96
HUBBELL INC	Industrials	1,96
TRIMBLE INC	Information Technology	1,96
EUROFINS SCIENTIFIC	Health Care	1,94
EQUINIX INC	Real Estate	1,91
APPLIED MATERIALS INC	Information Technology	1,84
WESTROCK CO	Materials	1,81
DELTA ELECTRONICS INC	Information Technology	1,80
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Industrials	1,74
CROWN HOLDINGS INC	Materials	1,74
APTIV PLC	Consumer Discretionary	1,66
UNITED RENTALS INC	Industrials	1,57
PTC INC	Information Technology	1,55
FISCHER (GEORG)-REG	Industrials	1,55
ROCKWELL AUTOMATION INC	Industrials	1,52
FERGUSON PLC	Industrials	1,46
CRODA INTERNATIONAL PLC	Materials	1,43
ASML HOLDING NV	Information Technology	1,41
VERISK ANALYTICS INC	Industrials	1,25
HALMA PLC	Information Technology	1,24
METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	Health Care	1,22
SHIMANO INC	Consumer Discretionary	1,10
KEYENCE CORP	Information Technology	1,00
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	Industrials	0,90

Source : BNPP AM, fin Décembre 2022




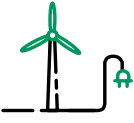

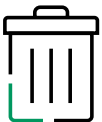
RAPPORT D'IMPACT

En complément, nous avons le plaisir de partager avec vous le rapport annuel d'Impax sur l'impact environnemental de BNP Paribas Global Environment. Chaque stratégie est conçue pour allouer intentionnellement le capital des clients aux entreprises qui, selon Impax, devraient prospérer à mesure que l'économie mondiale évolue vers un modèle plus durable, et pour diminuer ou éliminer l'exposition aux perdants potentiels de cette transition.

Ce rapport d'impact fournit la preuve post-investissement de cette intentionnalité. L'impact présenté ci-dessous porte sur les bénéfices obtenus grâce aux produits et services des sociétés dans lesquelles nous investissons. Investir dans des entreprises cotées à impact n'augmente pas ou ne renforce pas cet impact, mais constitue une démonstration concrète que l'investissement est très fortement aligné sur les entreprises qui bénéficient ou permettent une transition vers une économie plus durable.

Dans la mesure où la taille du ou des fonds peut varier d'une année sur l'autre, nous avons standardisé le bénéfice environnemental réalisé pour un investissement de 10 millions d'euros ainsi que pour le portefeuille total.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

	POUR 10 MILLIONS D'EUROS	POUR LE PORTEFEUILLE TOTAL	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	0 tCO₂ - voitures	20 300 tCO₂ 14 100 voitures	Émissions de CO ₂ nettes évitées Équivalent à un retrait de x de voitures de la circulation en 2021
	220 MWh 60 foyers	91 700 MWh 25 470 foyers	Quantité d'électricité d'origine renouvelable générée Équivalent à la consommation d'électricité de x foyers en 2021
	200 Megalitres 1 280 foyers	73 100 Megalitres 469 310 foyers	Quantité d'eau traitée, économisée ou fournie Équivalent à la consommation d'eau de x foyers en 2021
	540 tonnes 570 foyers	221 350 tonnes 235 070 foyers	Quantité de matériaux récupérés/déchets traités Équivalent à la génération de déchets de x foyers en 2021

Ces chiffres font référence au passé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Impax Asset Management. Données environnementales les plus récentes publiées pour les titres en portefeuille et actifs sous gestion basés sur le rapport annuel des entreprises au 31 décembre 2021. La méthodologie d'impact d'Impax est basée sur la valeur des capitaux propres.

MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs environnementaux pertinents pour l'ensemble des sociétés du portefeuille ont été définis lorsque les données étaient disponibles ou pouvaient être estimées. L'analyse a ainsi porté sur toutes les sociétés dans lesquelles les fonds étaient investis au 31 décembre 2021. Au moment de la préparation, Impax cherchait à obtenir les données environnementales disponibles les plus récentes et communément recueillies auprès des sociétés dans lesquelles il investit. Pour environ 86 % des entreprises, il s'agissait d'informations communiquées en 2021 et pour les autres, d'informations communiquées antérieurement.

Le pourcentage de détention dans chaque société sous-jacente (calculé sur la base de la proportion d'actions détenues) au 31 décembre 2021 a été appliqué afin de mesurer le bénéfice environnemental attribuable aux fonds.

Impax a commencé par identifier les indicateurs permettant de mesurer l'impact des entreprises, notamment :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (tonnes équivalent CO₂)
- Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes équivalent CO₂)
- Impact net des GES émis moins les GES évités (tonnes équivalent CO₂)
- Électricité renouvelable générée (MWh)
- Eau traitée, économisée ou fournie (mégalitres)
- Matériaux valorisés/déchets traités (tonnes)
- Charbon remplacé dans les villes asiatiques (tonnes)

La pertinence de chaque indicateur a également été évaluée pour chaque société en fonction de son activité :

- Impax a créé une représentation graphique de données fournissant une indication qualitative de l'impact positif de chaque entreprise.
- Impax a collecté des données pertinentes à partir d'informations divulguées par la société, y compris des sources telles que les rapports annuels, le CDP et les rapports sur le développement durable. Lorsque les informations n'étaient pas disponibles, Impax a contacté les entreprises pour demander des informations supplémentaires, ce qui dans certains cas a donné lieu à des données pertinentes supplémentaires.
- Toutefois, certaines sociétés n'ont pas pu fournir/n'ont pas fourni d'informations concernant plusieurs indicateurs. Impax a alors établi des estimations sur la base des groupes de référence pertinents de sociétés qui divulguent de telles informations. Toutefois, Impax a fait preuve de prudence dans l'ensemble de ses estimations afin de s'assurer de ne pas surestimer l'impact positif, ou dans le cas des émissions de dioxyde de carbone, les émissions nettes évitées.

L'impact environnemental des investissements du fonds dépendra ainsi toujours de la composition des positions sous-jacentes et sera donc susceptible de changer.

CLASSIFICATIONS : SFDR | ARTICLE 9* – AMF | Cat. 1**

* À la suite du nouveau règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) entré en vigueur le 10 mars 2021, BNP Paribas Global Environment est classé sous l'Article 9. Compte tenu de cette nouvelle réglementation, les entités financières telles que BNP Paribas Asset Management qui commercialisent des produits dans l'UE sont tenues de classer les produits qu'elles gèrent ou conseillent en trois catégories : Article 9 : Produits ayant un objectif d'investissement durable / Article 8 : Produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales / Article 6 : Produits non durables.

** Catégorie 1 : approche fondée sur un engagement significatif dans la gestion / Catégorie 2 : approche fondée non significativement engageante / Catégorie 3 : approche n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites

POLITIQUE DE CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES DE BNPP AM

EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management a mis en place un ensemble de politiques qui visent à exclure certains secteurs ou activités, considérés comme étant en violation des normes et conventions internationales, ou comme causant des dommages trop importants à la société et/ou l'environnement. Ce sont généralement des secteurs dans lesquels il est peu probable que le dialogue et l'engagement soit constructif.



Tabac



Armes controversées



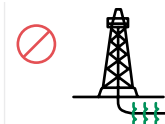
Génération d'électricité à partir de charbon



Extraction de charbon thermique



Amiante



Pétroles et gaz non conventionnels

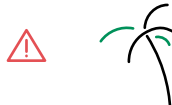
Pour les activités controversées, BNP Paribas Asset Management met en place des exigences obligatoires au sein des secteurs qui doivent être respectées par les émetteurs afin que BNP Paribas Asset Management puisse investir sur ces titres. Nous le faisons car si les activités en question ne sont pas menées correctement, elles pourraient avoir de lourdes conséquences sociales et environnementales.



Agriculture



Génération d'électricité à partir d'énergie nucléaire



Huile de palme



Pâte à papier



Exploitations minières

EXCLUSIONS NORMATIVES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, où qu'elles opèrent, conformément aux:

- Principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nous visons à engager le dialogue avec les entreprises en difficulté sur ces sujets, et à exclure les pires émetteurs.

Pour plus d'informations sur notre Politique de Conduite Responsable, veuillez visiter notre page Web:
<https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/>

GLOSSAIRE

Activité d'engagement

L'engagement est un dialogue actif avec des entreprises autour d'un objectif spécifique et ciblé. Un engagement significatif avec les émetteurs peut renforcer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux gérer les risques à long terme pour nos clients en promouvant de solides pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous investissons pour eux. La Stratégie d'Engagement de BNP Paribas Asset Management explique notre approche de l'engagement.

Activité de vote

Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises: les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

Empreinte carbone

Pour calculer l'empreinte carbone d'un fonds, les émissions de CO₂e des sociétés sont additionnées et divisées par la valeur d'actif simplifiée puis multipliées par le poids des sociétés dans le portefeuille. Les émissions de carbone représentent la somme des émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1 (émissions directes des installations de l'entreprise) et des émissions de GES du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise) de l'entreprise. La valeur d'actif simplifiée mesure la valeur totale de l'entreprise et est calculée d'après la somme des capitalisations boursières de l'entreprise et de la dette totale. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis.

Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte Mondial de Nations Unies met en oeuvre 10 principes majeurs applicables aux entreprises dans les domaines du respect des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires. Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Présence des femmes aux conseils d'administration

La bonne gouvernance d'entreprise se mesure à travers différents indicateurs, en particulier la présence de femmes dans les conseils d'administration. Une diversité au sein des conseils d'administration crée le cadre qui garantit que l'entreprise est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

Couverture

Au sein d'un portefeuille ou d'un univers thématique, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG, d'une empreinte carbone ou de tout autre indicateur pertinent pour la production de ce rapport.

Indépendance au conseil d'administration

La bonne gouvernance d'entreprise se mesure à travers différents indicateurs, en particulier la présence d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Cet indicateur évalue le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le(s) fonds décrit(s) présente(nt) un risque de perte en capital.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC du/des fonds.

RISQUES & DISCLAIMER

Risques

Les investissements réalisés dans le fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'il génère peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le fonds décrit présente un risque de perte en capital.

Pour une description et définition complète des risques, veuillez vous référer au dernier prospectus disponible et DIC du fonds.

Risque lié à la prise en compte de critères ESG

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.

Disclaimer

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability